

Association Sportive Automobile Francophone

Fédération reconnue par l'Exécutif de
la Communauté Française de Belgique



ASAF NEWS

Annexes aux Prescriptions Sportives de l'ASAF

Newsletter du 18 juin 2010

*Éditée par l'Association Sportive Automobile Francophone (ASAF)
Editeur responsable : Bernard HAYEZ, rue de l'Île Dossay 12 à 5300 Sclayn –
☎ 085/ 27.14.60 - Fax : 085/31.76.95*

Discipline : Rallye / Rallye Sprint

Assurance routière des véhicules concourant en Rallyes / Rallyes Sprints

Dans un but d'harmonisation avec les autres fédérations belges de Sport automobile et après prise de renseignements et conseils auprès du courtier de l'ASAF et de la compagnie AXA, il a été décidé de **supprimer**, dans les « Prescriptions Sportives de l'ASAF 2010 », en leur page 220 (F. Règlement Particulier Rallyes Art 3.1 Admission des véhicules en rallye – Documents), la notion suivante :

Remarque importante :

L'attestation d'assurance (carte verte) doit impérativement émaner d'une compagnie située dans le pays où le véhicule est immatriculé.

Ceci revient à dire que l'ASAF (pour elle et ses mandataires officiants) décline toute responsabilité en ce qui concerne tout manquement à ce niveau et à celui des conséquences qu'il pourrait engendrer.

Pour le Conseil d'administration,

Bernard Hayez
Président

Jean-Louis Delaby
Secrétaire Général